
POL 4102-10 — FEMMES ET POLITIQUE
Département de science politique — Université du Québec à Montréal
(3 crédits)

Chargée de cours : Rosa Pires

Auxiliaire de correction :(nom et coordonnées, à venir)

Courriel : pires.rosa@uqam.ca

Salle : A-2885

Lundi 9h30 — 12h30

Mercredi 9h30 — 12h30

2 mai – 22 juin 2022

DESCRIPTIF OFFICIEL

Cours d'introduction à l'étude des principaux moments de la lutte des femmes pour accéder à la citoyenneté politique : droit de vote et d'éligibilité, égalité des droits politiques et sociaux dans certains pays et plus spécifiquement au Québec. Seront étudiés également les organisations de femmes et le mouvement féministe contemporain, au Québec en particulier, sous l'angle des idéologies, des enjeux et des rapports à l'État ainsi que les revendications spécifiques et les projets politiques mis de l'avant. Les conceptions du pouvoir, de la politique de l'État et des rapports entre le privé et le public, véhiculées dans le mouvement féministe contemporain seront étudiées.

QUESTION GÉNÉRALE DU COURS : Quelle est la mesure des transformations en matière de droits sociaux et légaux dont les femmes ont pu bénéficier au cours des XXe et XXIe siècles au Québec et au Canada ? Et de quelles femmes parle-t-on ou ne parle-t-on pas ?

PRÉSENTATION

Ce cours est donné sous la forme d'ateliers en classe. Il est donc **nécessaire et obligatoire** de faire les lectures indiquées en préparation du cours. Dans cette optique, l'apprentissage est évalué à travers le dépôt hebdomadaire d'une fiche de lecture. Ces fiches de lecture remplacent les examens. De plus, la participation aux activités et aux discussions en classe est essentielle au bon déroulement du cours. C'est donc un des éléments évalués.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

Afin de bien vous préparer pour les cours, vous devez lire les textes à l'étude **avant** le cours.

Toutes les informations nécessaires à votre réussite du cours seront déposées sur le Moodle du cours pendant la session. Vous retrouverez les éléments suivants sur le portail : lectures obligatoires et complémentaires, liens pertinents, feuillets explicatifs pour les travaux et lieux de remise des différentes évaluations, notes de cours et bibliographies générales.

MODE D'ÉVALUATION

Fiches de lecture	30 %
Participation en classe	10 %
Présentation orale	20 %
Travail final	40 %
Total	100%

Fiches de lecture :

Votre fiche de lecture sur **un des deux textes obligatoires en préparation pour les cours** doit être remise le matin même du cours soit par courriel, soit en format papier directement à l'enseignante. Un groupe de fiches de lecture (A ou B) vous sera assigné au début de la session. Vous devez remettre quatre fiches de lectures au total sur tous les textes associés à votre groupe. Il est donc impératif de commencer les fiches de lecture **dès le 2^e cours**.

Vous devez utiliser le modèle de fiche de lecture proposé par le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au centre Paolo Freire. Les fiches ne doivent pas dépasser une page et demie par texte.

Participation en classe :

La participation en classe est un autre élément essentiel au bon déroulement du cours. La note de participation est établie sur la présence au cours et il va sans dire que tous les débats et toutes les discussions, même lors de sujets polémiques, doivent demeurer à l'intérieur d'un cadre respectueux de toutes les personnes présentes.

Présentation orale :

Présentation orale en équipe. La semaine-sujet sera choisie au deuxième cours. La présentation orale doit être d'une durée de 30 min.

La présentation doit porter sur un sujet d'actualité des 3 derniers mois en lien avec le thème de la semaine choisie. **Par exemple, si le cours choisi porte sur le droit de vote, les élections provinciales de cet automne pourraient être au cœur de votre présentation.**

Travail final :

Le travail final est à remettre au dernier cours. Il doit être entre 8 et 10 pages. Le sujet est libre, mais doit être en lien avec les femmes et la politique, sous réserve de l'approbation par la professeure. **Le sujet doit être soumis pour approbation au plus tard le 11 mai**. Le travail doit comporter au moins 4 sources scientifiques (revues scientifiques, livres, etc.). Le travail doit respecter les normes méthodologiques du département (pour plus d'information, voir le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au centre Paolo Freire).

Vous avez la possibilité de faire le travail final en équipe. Si vous choisissez cette option, le travail doit comporter entre 12 et 15 pages. Il doit s'appuyer sur au moins 6 sources scientifiques. Vous devez signaler votre désir de travailler en équipe lorsque vous soumettez le sujet du travail **au plus tard le 11 mai**.

ATTENTION : Aucun plagiat ne sera toléré.

Autres consignes pour le cours :

- **L'utilisation des ordinateurs portable n'est pas permise** durant le cours. Les fichiers PowerPoint seront disponibles après chaque cours. Vous êtes tout de même encouragé.e.s à prendre des notes durant le cours. L'objectif est de faciliter les interactions entre les étudiant.e.s et avec la professeure. De plus, des études révèlent que l'utilisation des ordinateurs portables nuit à l'apprentissage (voir par exemple).

- SVP, veuillez communiquer avec moi par courriel. Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous par courriel. Veuillez également noter que je me donne le droit de prendre jusqu'à 48h pour répondre à vos courriels.
- Politique de retard : Pour des raisons d'équité, les travaux soumis en retard seront pénalisés de 5% par jour de retard. **Les fiches de lecture ne seront pas acceptées au-delà d'une semaine de retard.**
- L'utilisation de la féminisation dans les travaux est fortement encouragée. Vous pouvez vous référer au guide sur la féminisation compilée par la revue *FéminÉtudes* disponible :
- <https://les3sex.com/fr/news/1617/feminetudes-guide-d-ecriture-inclusive>
- Afin de préserver les ressources naturelles de notre planète, l'impression des travaux recto-verso est fortement recommandée. Svp relier vos travaux avec une agrafe ou un trombone seulement (évitez les pochettes et autres).

DÉROULEMENT DE LA SESSION

Partie I

L'identité femme et son exclusion en tant que sujet politique

COURS 1 – Lundi 2 mai

➤ **Discussions introductives : « Femmes et politique »**

Cette première séance sera consacrée à la présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation. Une entente devra être convenue entre le groupe-cours et l'enseignante au sujet des diverses évaluations et des échéanciers. Une discussion sur les attentes respectives de l'enseignante et des étudiant.es quant au cours aura également lieu.

COURS 2 – Mercredi 4 mai

➤ **Sexe et genre : la science, la citoyenneté et ses dichotomies**

Par quoi et par qui est défini l'identité politique des femmes? Exclues des champs politiques et sociaux, voir même du champ humain, les contributrices aux théories politiques féministes, doivent braver les petites cases auxquelles elles sont régulièrement assignées (infériorité biologique, sphère domestique et sexualité). Cette session sera l'occasion d'aborder la discipline androcentrée de la science politique et d'introduire quelques notions qui permettent d'exclure les femmes, voir certaines femmes plus que d'autres, par exemple : le contrat social, la division des sphères privées et publiques, l'individu, la citoyenneté.

****choix pour les présentations orales en classe*****

COURS 3 – Lundi 9 mai

➤ **Première vague du féminisme : la lutte pour le droit de vote et les premières réformes sociales.**

L'émancipation politique des femmes n'a pas lieu en ligne droite. Au long de ce parcours, nous assistons parfois à des reculs en matière de droits politiques pour les femmes, notamment lorsque ceux-ci deviennent visibles et remettent en question la domination masculine. À la fin du XIX^e siècle, comme dans plusieurs pays, les québécoises s'organisent, certaines pour retrouver leurs droits de vote, d'autres pour l'obtenir une première fois. Durant cette session, nous retracerons les différents événements ayant marqué les droits de vote et l'éligibilité des Québécoises à la citoyenneté.

COURS 4- Mercredi 11 mai

➤ **Deuxième vague du féminisme: Nationalisme, projet nationaliste québécois et mouvements féministes.**

Cette séance abordera, dans une perspective historique, les différentes tendances nationalistes et identitaires au Québec et leurs liens complexes avec la citoyenneté et les mouvements féministes. La jonction entre le nationalisme et le féminisme au Québec a donné lieu à des maillages politiques particuliers, à des tensions importantes et à des impasses. La question des femmes, et plus spécifiquement de leurs corps, fait l'objet d'une instrumentalisation de la nation qu'il faut interroger.

****date limite pour la soumission du sujet pour le travail final****

Partie II

Femmes, État, et politiques publiques

COURS 5 - Lundi 16 Mai

➤ **Les femmes font-elles une différence en politique?**

La représentation politique est à la base du fonctionnement démocratique libéral et dans ces circonstances, nous nous demanderons comment les femmes et les féministes peuvent faire une différence. Cela permettra d'aborder différentes questions, notamment la présence des femmes en politique, les terrains par lesquels les femmes prennent le politique, les enjeux entourant les quotas et la parité ainsi que la question des différentes formes de pouvoir.

COURS 6 - Mercredi 18 Mai

➤ **L'État-providence au Québec et les politiques familiales**

L'État-providence vient brouiller la démarcation entre sphère privée et sphère publique, même si celle-ci se pratique à l'intérieur des frontières de la nation. Durant cette session, on engage un déplacement des objets du politique pour mieux comprendre l'adage « le personnel est politique ». Lorsque les besoins de la sphère familiale, les soins de santé et l'éducation sont transférés de l'Église vers l'État, ce dernier entre dans toutes les dimensions de la vie personnelle et intime des femmes. Durant cette séance, nous tenterons de répondre à la question : à quelles sphères devrait être assignées le rôle de l'état?

COURS 7- Mercredi 25 mai

➤ **Contre le contrôle de l'État sur le corps des femmes : Lutte pro-choix, justice reproductive et procréation médicalement assistée.**

Est-ce que l'État infantilise les femmes ? De l'Affaire Morgentaler (1970-1976) à l'Affaire Chantal Daigle (1989) les luttes pro-choix, pour la justice reproductive et pour la procréation médicalement assistée, au Québec et au Canada, démontrent que les droits des femmes sur leurs corps sont loin d'être des acquis immuables. D'une province à l'autre du Canada, les conditions en matière d'accessibilité à l'avortement, bien que celui-ci soit légale depuis 1988, demeurent inégales. Puis, pendant que certaines luttent pour pouvoir décider d'avoir ou pas un enfant, d'autres peinent à devenir mères.

*****Lundi 23 Mai- congé férié*****

COURS 8- Lundi 30 mai

➤ **L'austérité ou le déclin de l'état providence : l'impact sur les femmes et le renouveau d'une articulation de sororité internationale.**

Dès la fin du XXe siècle, nous assisterons à une érosion tranquille de droits sociaux au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Cela participe à recréer de nouveaux rapports sociaux de sexe. Les objectifs successifs des gouvernements pour atteindre le déficit zéro, renvoient de nombreuses femmes à la pauvreté et la précarité dont elles sont victimes. Cela a d'ailleurs donné lieu à des événements historiques comme la Marche Du pain et des roses en 1995 et la Marche mondiale des femmes à partir de l'an 2000. Dans cette séance, l'intérêt sera porté sur les effets du néolibéralisme et du néo-conservatisme sur les

conditions de la précarité des femmes et sur la justice globale. Dans un tel contexte, quel rapport les femmes et les féministes doivent-elles entretenir à l'État dans leurs luttes pour la justice sociale, la liberté, l'égalité et l'autonomie?

Partie III

Luttes féministes et luttes intersectionnelles, même combat?

COURS 9- Mercredi 1^{er} juin

➤ Les luttes lesbiennes sont-elles féministes?

Durant cette séance, nous nous pencherons sur le concept d'hétérosexualité forgé par les lesbiennes-féministes, non comme sexualité (homosexuelle ou queer) mais bien comme institution. Souvent évacuée de la «combinatoire straight» que sont le sexe, la «race» et la classe, l'hétéronormativité se révèle comme un système d'oppression important dans une société contrainte à l'hétérosexualité. Nous tenterons de répondre aux questions : Faut-il hiérarchiser les oppressions ? Faut-il hiérarchiser les luttes?

COURS 10- Lundi 6 juin

➤ Enjeux des Femmes autochtones : Identité et citoyenneté, luttes et résistances

Juridiquement, le processus de colonisation au Canada s'est traduit à travers *La loi sur les Indiens*. Sous cette loi, les peuples autochtones ont été infantilisés et forcés à l'assimilation. *La loi sur les Indiens* a également dépouillé les femmes ayant épousé des hommes blancs d'un statut d'indienne qui leurs garantissaient certains droits, voir une forme d'appartenance légale à leur nation. S'il y a consensus à l'effet que cette loi ne reflète pas le sentiment d'identité culturelle des diverses nations autochtones, il n'en demeure pas moins qu'en faire table rase tel que proposé par le Livre blanc du gouvernement de Jean Chrétien en 1969 n'allait pas dans le sens de la réconciliation. Durant cette séance, nous témoignerons des luttes et des résistances des femmes et des filles provenant de différentes nations autochtones pour d'une part définir légalement leurs propres identités, leurs langues et leurs cultures et d'autre part révéler le caractère colonial du récit de la « majorité historique » de la nation québécoise.

COURS 11- Mercredi 8 juin

➤ Filiations et récits de femmes immigrantes et racisées : De l'invisibilité à la déqualification

Les voix et les savoirs des femmes et féministes immigrantes et racisées ont été pendant longtemps inaudibles dans la littérature sur la citoyenneté, notamment lorsqu'il s'agit d'engagement citoyen et de participation politique dans une nation toujours en quête d'affirmation nationale, comme c'est le cas au Québec. Durant cette première partie du cours, nous rendrons audibles leurs voix et celles de leurs filles. Puis, en plus de se voir attribuer toutes sortes de catégorisations, entre autres dans l'objectif d'une meilleure représentation de leurs réalités dans les instances de gouvernance politique et publiques, les femmes immigrantes et racisées se retrouvent encore et toujours au bas de l'échelle. Nous examinerons durant cette deuxième partie du cours, les obstacles systémiques qui perdurent pour les femmes qui se retrouvent à l'intersection de diverses oppressions.

COURS 12- Lundi 13 juin

➤ Femmes, capacitisme et handicaps : un continuum d'exclusion

Qu'il s'agisse de l'accès au trottoir à la possibilité de faire immigrer un.e conjoint.e, chaque déplacement doit être pensé et planifié par les personnes confrontées au quotidien, par un monde où les capacités tant physiques que mentales sont présumément toutes «fonctionnelles». À l'intersection du genre et du handicap, les activistes pour l'accessibilité universelle décrivent au quotidien les obstacles auxquelles elles font face, à qui veut bien les entendre. Durant cette séance, nous recevrons une invitée spéciale qui viendra témoigner des différentes luttes au Québec, auxquelles elle a participé.

COURS 13- Mercredi 15 juin

➤Articulations des tensions féministes contemporaines

En décloisonnant l'identité femme, les luttes intersectionnelles sont-elles encore féministes? Cette séance introduit les tensions contemporaines qui traversent le mouvement féministe au Québec depuis les États généraux sur le féminisme en 2013. Les réflexions sur les privilèges, l'articulation des systèmes de domination et les rapports de pouvoir considérés comme coextensifs des systèmes de domination par les féministes intersectionnelles, tels que le racisme, le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat, et le capacitisme, sont autrement hiérarchisés et contextualisés par les féministes caractérisées comme «néoconservatrices».

COURS 14-Lundi 20 juin

➤ Réfléchir toutes les femmes au sein des politiques publiques au Québec et au Canada : L'analyse différenciée selon les sexes plus ou l'impossible application de l'intersectionnalité?

Qu'il s'agisse d'un budget genré, du système pénal pour les femmes, du principe de Joyce dans le système de santé, ou de la participation citoyenne des femmes aux instances municipales de la ville, quelles approches et quels outils sont à la disposition des chercheuses, des législateurs et des gestionnaires de l'administration publique canadienne et québécoise pour conceptualiser d'abord puis mettre à exécution ensuite, l'inclusion/l'équité, au sein des politiques publiques? Durant cette séance, nous entamerons une discussion autour de l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+), l'analyse comparée selon les sexes plus (ACS+) et une analyse intersectionnelle. En quoi celles-ci sont-elles similaires? En quoi elles se distinguent?

COURS 15- Mercredi 22 juin

➤ La révolution écoféministe ou le retour des sorcières?

Les manifestations pour le climat se multiplient et les rapports du GIEC nous annoncent rien de moins qu'un réchauffement de la planète atteignant les deux degrés dans trois ans, si l'on n'accélère pas la diminution des gaz à effet de serre. Et si le soin à la Terre souffrait des mêmes rapports sociaux de domination que ceux des modes de vie que l'on aspire équitables? De l'invisibilité des théories écoféministes dans les sciences sociales et environnementales aux résistances des femmes face à l'extractivisme minier, la révolution écologique peut-elle avoir lieu sans les femmes? Durant cette dernière séance, nous nous réapproprions le concept d'écoféminisme politique et celui de division sexuelle du travail, pour repenser le rapport des femmes à la nature.

****Remise du travail final****

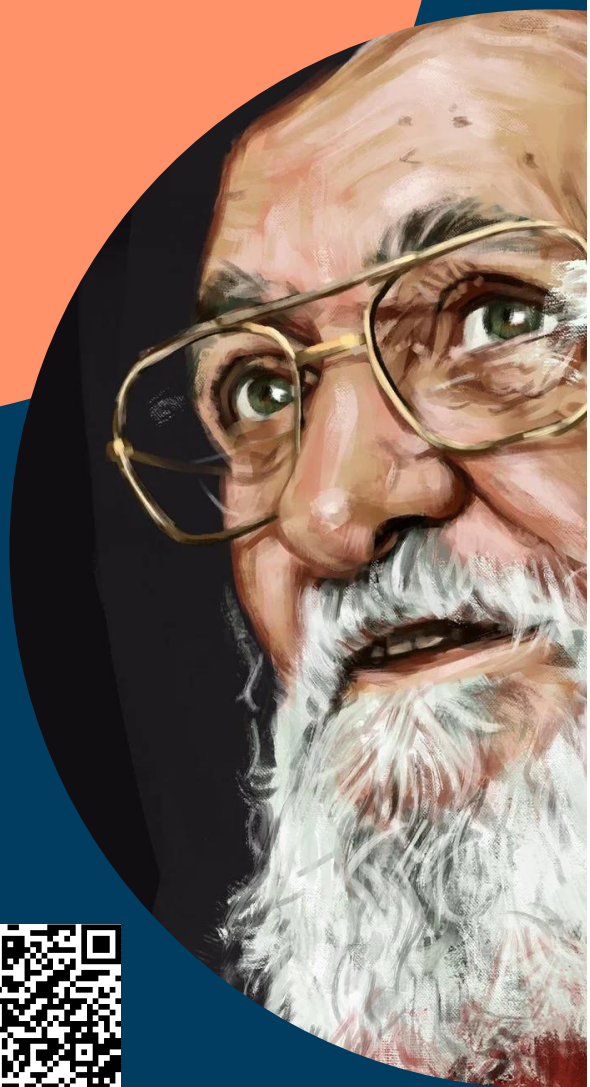
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

Local A-3645

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131



RÈGLEMENT

18

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commise par un étudiant, un étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.